

Tarif des douanes

Tous les signataires désapprouvent l'intention du gouvernement de démanteler VIA Rail et de supprimer certaines de ses lignes au Canada. Les pétitionnaires signalent que cette décision est insensée, compte tenu du besoin de rebâtir notre système de transport.

Ils demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser VIA Rail dans les régions où ce mode de transport est plus rapide, plus économique, plus sécuritaire et plus pratique que les autres moyens de transport, et là où il risque moins de nuire à l'environnement et permet une utilisation plus efficace des ressources énergétiques.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de répondre aujourd'hui à la question n° 77.

[Texte]

LEXPORTATION DE BILLES COUPÉES SUR DES TERRES CONCÉDÉES PAR LA COURONNE

Question n° 77—**M. Gardiner:**

1. En ce qui concerne les dix dernières années, combien a-t-on reçu de demandes d'exportation de billes coupées sur les terres concédées par la Couronne de la «E & N», de la part de a) MacMillan-Bloedel, b) British Columbia Forest Products, c) Fletcher Challenge, d) Canfor, e) Canadian Pacific Forest Products?

2. De telles tentatives ont-elles été faites par des entreprises de la Colombie-Britannique et, dans l'affirmative, a) combien, b) comment cela se comparait-il avec les tentatives d'exportation de bois faites par les entreprises de plus petite taille?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Les statistiques fédérales indiquent que, depuis 1986, plus de 400 demandes ont été reçues pour l'exportation de billes coupées sur des terres de la Couronne. Les renseignements précis concernant les entreprises sont de nature commerciale et confidentielle.

Avant que ne soient délivrées des licences d'exportation, des appels d'offre sont publiés dans «La gazette du Canada» à l'intention des acheteurs de billes intéressés, ou bien les acheteurs éventuels sont directement invités à faire une offre, afin d'établir si les expéditions sont excédentaires ou non. C'est au Comité consultatif d'exportation de bois d'oeuvre, composé de représentants des autorités fédérales et provinciales ainsi que de spécialis-

tes de l'industrie, qu'il incombe de déterminer si les billes sont excédentaires ou non. Le CCEB tient un relevé des offres, que conservent les autorités du gouvernement provincial. Les relevés d'offres fédéraux sont conservés pendant environ un an, du fait que la validité des licences est limitée à 120 jours.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1120)

[Traduction]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-17, Loi modifiant le tarif des douanes, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. John McDermid (au nom du ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. John McDermid (au nom du ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai quelques mots à dire sur le projet de loi C-17. Lorsque celui-ci a été déposé, nous y avons souscrit.

Comme l'a dit plus tôt le porte-parole de l'opposition en matière de finances, nous avons des appréhensions au sujet de l'importation de matériel pornographique. Nous reconnaissons l'utilité de la prolongation que prévoit ce projet de loi, mais il est à espérer qu'on en arrive à une plus grande certitude, soit par voie de règlement, soit par voie législative, afin de créer un cadre plus structuré qui permettra d'exercer une surveillance sur l'importation de matériel pornographique.